

Date de Convocation L'an deux mille treize
06/12/2013 Le vendredi 13 décembre à 20 heures 30
 Le Conseil municipal

Date d'affichage légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique
06/12/2013 sous la présidence de M. CADENNES, Maire
 Etaient présents: Mrs MASURIER – B.CANU – A.CHANOIS –
 M. PIERRE – P.GRAVIER – S.TRIVES – JP.SPENNEL
 N.THEBAULT

En exercice 11
Présents 09 Formant la majorité des membres en exercice
Votants 10 Absent: JC.AUTIER (pouvoir à G.MASURIER) - P.LETELLIER

M. Guy MASURIER a été élu secrétaire.

REMUNERATION DE L'AGENT RECENSEUR :

M. le Maire rappelle que le recensement de la population se déroulera du 16 janvier au 15 février 2014. A ce titre, il convient de fixer la rémunération de l'agent recenseur.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- Que l'agent recenseur sera rémunéré 1.150 € net.
- Que l'agent recenseur percevra un bon d'essence de 150 €.

REMBOURSEMENT AU COMITE DES FETES DU DEFIBRILLATEUR :

Considérant que le comité des fêtes a avancé la somme pour l'acquisition d'un défibrillateur d'un montant de 2.114,52 € ;

Considérant que la Caisse Régionale du Crédit Agricole a subventionné cet achat pour 1.480 € ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de rembourser le Comité des Fêtes d'un montant de 634,52 € correspondant au coût d'achat moins la subvention. Cette dépense sera imputée à l'article 60632.

CONVENTION DE FINANCEMENT ENTRE LES COMMUNES DE BAZINCOURT SUR EPTE ET SAINT DENIS LE FERMENT pour le renforcement électrique au lieu-dit « La Rapée »

Considérant que le SIEGE réalise des travaux de renforcement prioritaire du réseau électrique au lieu-dit « La Rapée », au bénéfice simultané des communes de Bazincourt sur Epte et Saint Denis le Ferment ;

Conformément au régime de participation financière du SIEGE et suivant la nature des travaux mentionnés, la contribution totale des deux communes estimative s'élève à :

Programme	Montant estimé TTC	Participation villes	Montant €
Renforcement Prioritaire	80 000 €	20 % du montant HT	13 378 €

Considérant que la contribution due au SIEGE sera partagée entre les deux communes selon la clé de répartition suivante :

- 75% de la contribution due au SIEGE à charge de la commune de BAZINCOURT SUR EPTE,
- 25% de la contribution due au SIEGE à charge de la commune de ST DENIS LE FERMENT.

Soit - 10 033,50 € à la charge de BAZINCOURT SUR EPTE

- 3 344,50 € à la charge de SAINT DENIS LE FERMENT

Etant entendu que ces montants sont estimatifs, et seront ajustés à la hausse ou à la baisse selon le coût réellement acquitté par le SIEGE pour la réalisation des travaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, accepte les termes de la convention de financement entre les deux communes ci-annexée à la présente délibération.

RETRAIT DE LA COMMUNE D'ERAGNY SUR EPTE DU SYNDICAT DES EAUX D'HEBECOURT :

Vu la délibération de la commune d'Eragny sur Epte en date du 6 juin 2011 demandant son retrait du Syndicat d'Adduction d'eau potable d'Hébécourt,

Considérant que les dix premières habitations du bout du village d'Eragny sur Epte, ne sont pas prises en charge par le syndicat des eaux comme il est précisé sur la délibération du syndicat en date du 24 juin 2003,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'accepter le retrait de la commune d'Eragny sur Epte du Syndicat d'adduction d'eau potable d'Hébécourt.

RAPPORT SUR LA COMMISSION VOIRIE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES :

M. le Maire rappelle le budget consacré à la voirie de la Communauté de communes de 600.000 € alors qu'il est demandé pour environ 3 millions d'euros de travaux par les communes membres.

Pour la commune, il a été demandé les travaux suivants :

- Problème d'infiltration d'eaux pluviales dans la propriété Coudray.
- Virage dans le bas du chemin des vaches.
- Problème de ruissellement dans les propriétés Lavalard et Dufossé.
- Assainissement en traverse rue des Gruchets.
- Réfection de la ruelle du Mont Panier.
- Eau stagnante sur voirie rue Guérard.

DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ASSOCIATION LOUMARGOT :

M. le Maire rappelle que cette association a récupéré l'ensemble des chats abandonnés par les locataires de la propriété Blasin, rue Grande. Par conséquent, un courrier a été adressé en Mairie demandant au conseil de statuer sur le versement d'une subvention de 2.000 € minimum.

M. le Maire propose au conseil que cette demande soit étudiée lors du vote du prochain budget en 2014, proposition acceptée.

RAPPORT D'ACTIVITES 2012 DU SYGOM :

M. le Maire présente quelques chiffres du rapport d'activités 2012 du SYGOM. Ce dernier est consultable en ligne sur leur site internet.

QUESTIONS DIVERSES :

- Tarifs de location de la salle des fêtes : Au 1^{er} janvier 2014, les tarifs sont les suivants : Habitants de la commune : 240 €, hors commune : 480 € et pour une soirée cocktail : 150 €. Ont voté contre, Mme THEBAULT et M.GRAVIER, s'est abstenu M.CANU.

A 21h35, Bernard CANU quitte la séance.

- Prix fleurissement : M. le Maire informe que la commune a obtenu le prix d'encouragement pour le fleurissement de la part du Conseil Général. Ce prix est de 300 € et M. le Maire propose de reverser 100 € à notre employé communal pour sa participation à ce prix, proposition acceptée (Abstention de Sébastien TRIVES).

- Central téléphonique : M. GRAVIER informe que le central a été entièrement rénové. M.PIERRE informe que le portail est souvent ouvert, l'information sera transmise à Orange.

- Ball Trap la Rapée : le rapport sonométrique démontre que les seuils d'intolérance ne sont pas atteints. M.GRAVIER conteste l'impartialité de ces mesures étant réalisé par la FFBT et demande qu'il soit organisé un nouveau contrôle. M. le Maire lui indique qu'il sera à sa charge.
- Panneaux : M.GRAVIER demande que les panneaux indiquant les chambres d'hôtes en direction de la rue des gruchets soient retirés.
- Festival du Vexin : M. le Maire informe qu'un concert sera donné le 17 mai 2014 à l'église.
- Ecole : Mme THEBAULT informe que la kermesse se déroulera le 24 mai 2014.
- Voirie : M.PIERRE s'interroge sur la réception des travaux d'aménagement de sécurité car des travaux ne sont pas terminés notamment au niveau de la propriété Dutoict. M. le Maire l'informe qu'il reste des petits travaux à faire avant la réception définitive.

La séance est levée à 22h05.